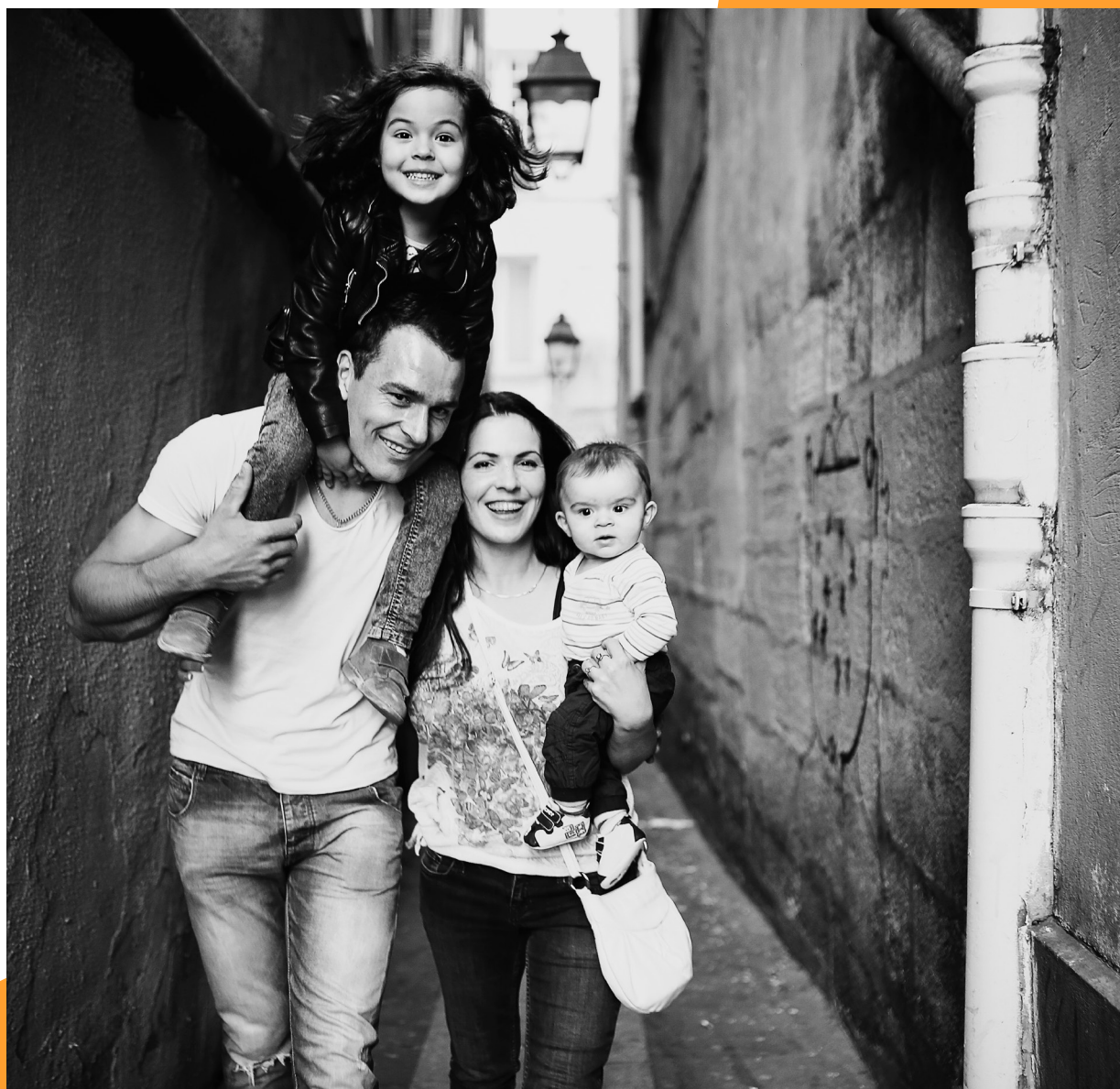


NOU[S]VELLES



© Shutterstock

DOSSIER

OÙ VA LA CLASSE MOYENNE ? (3-5)

CAMPAGNE DE MARS

IL N'Y A PAS DE FATALITÉ (2)

(ÉDITO) LA CLASSE MOYENNE EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ?

La campagne annuelle des quatre CSP romands veut porter un message d'espoir : il n'y a pas de fatalité. Pourtant, le dossier de ce journal vient le rappeler, un sentiment d'insécurité grandit au sein de la classe moyenne en Suisse.

Un rapport sur la qualité de vie de la classe moyenne diffusé l'automne dernier par l'Office fédéral de la statistique (OFS) montre que la classe moyenne inférieure souffre d'un « cumul de déficits » : logements précaires, chômage, problèmes financiers ou de santé. 25 % des personnes appartenant à cette catégorie sont incapables de s'acquitter d'une facture inattendue.

LA PEUR DU LENDEMAIN

Sur le terrain, les CSP observent en direct cette fragilisation de la

classe moyenne inférieure. Les personnes qui en font partie vivent avec la peur du lendemain et sont souvent à la merci d'un événement qui peut faire basculer leur budget dans les chiffres rouges. La spirale de l'endettement devient alors une menace très réelle.

Les tendances actuelles, notamment sur le plan de l'emploi – une situation tendue, un marché du travail plus précaire qu'il y a vingt ans et qui affecte en particulier les jeunes et les plus de 55 ans – ne sont guère rassurantes.

DE L'ESPOIR À LA RÉALITÉ

Les travailleurs sociaux du CSP connaissent bien cette réalité cachée. Jour après jour, ils s'engagent à trouver des solutions adaptées à chacune des situations et permettent d'éviter le pire avec un

accompagnement personnalisé. Grâce à leur expertise, ils interviennent aussi sur le terrain de la prévention de l'endettement.

« Il n'y a pas de fatalité. » Notre action permet de traduire ce message d'espoir en réalité. Les CSP aident les personnes qui les consultent à rebondir après un accident de la vie. Mais leur aide n'est possible que grâce à votre soutien. Vous nous donnez les moyens d'agir.

**Pierre Ammann,
Alain Bolle,
Pierre Borer et
Bastien Joerchel
Anhorn**

CAMPAGNE 2017



**MÈRE DE FAMILLE
TEMPS PARTIEL
VEUVAGE
SURMENAGE
DÉPRESSION
LICENCIEMENT**

**FIN DE L'HISTOIRE ?
À VOUS DE VOIR**

GRÂCE À VOS DONNÉS, LES PROFESSIONNELS DU CSP PEUVENT ACCOMPAGNER ET CONSEILLER LES PERSONNES EN DIFFICULTÉ PRÈS DE CHEZ VOUS.

AIDEZ-NOUS À AIDER
CCP 10-2143-2
WWW.CSP.CH

CSP
CENTRE SOCIAL PROTESTANT



**UNIVERSITÉ
COLOCATION
PETITS BOULOTS
FACTURES
IMPAYÉES
ABANDON DES
ÉTUDES**

**FIN DE L'HISTOIRE ?
À VOUS DE VOIR**

GRÂCE À VOS DONNÉS, LES PROFESSIONNELS DU CSP PEUVENT ACCOMPAGNER ET CONSEILLER LES PERSONNES EN DIFFICULTÉ PRÈS DE CHEZ VOUS.

AIDEZ-NOUS À AIDER
CCP 10-2143-2
WWW.CSP.CH

CSP
CENTRE SOCIAL PROTESTANT



**APPRENTISSAGE
PREMIER JOB
LEASING
CHÔMAGE
DETTES
SAISIE**

**FIN DE L'HISTOIRE ?
À VOUS DE VOIR**

GRÂCE À VOS DONNÉS, LES PROFESSIONNELS DU CSP PEUVENT ACCOMPAGNER ET CONSEILLER LES PERSONNES EN DIFFICULTÉ PRÈS DE CHEZ VOUS.

AIDEZ-NOUS À AIDER
CCP 10-2143-2
WWW.CSP.CH

CSP
CENTRE SOCIAL PROTESTANT



**ACCIDENT
RÉÉDUCATION
RÉORIENTATION
CRISE DE COUPLE
SÉPARATION
ISOLEMENT**

**FIN DE L'HISTOIRE ?
À VOUS DE VOIR**

GRÂCE À VOS DONNÉS, LES PROFESSIONNELS DU CSP PEUVENT ACCOMPAGNER ET CONSEILLER LES PERSONNES EN DIFFICULTÉ PRÈS DE CHEZ VOUS.

AIDEZ-NOUS À AIDER
CCP 10-2143-2
WWW.CSP.CH

CSP
CENTRE SOCIAL PROTESTANT

Ils sont comme vous et moi. Hier, vivant à l'abri du besoin. Aujourd'hui, plongés dans la précarité par les aléas de la vie. La nouvelle campagne des quatre CSP sera visible pendant un mois dans les principales villes de Suisse romande. Déployée sur des affiches et sur le web, elle résume en quelques mots sobres des parcours singuliers, chargés d'une douleur souvent silencieuse.

**En soutenant les CSP,
vous pouvez changer leur destin.**

(DOSSIER) OÙ VA LA CLASSE MOYENNE ?

Entre 1996 et 2014, les primes d'assurance maladie ont augmenté en Suisse de 140 %. Les loyers – en particulier dans l'arc lémanique – ont augmenté quant à eux une fois et demi plus rapidement que les salaires entre 2006 et 2015.

La classe moyenne en Suisse forme 58,1 % de la population. Un quart de la classe moyenne inférieure ne parvient plus à faire face à une dépense imprévue, selon un rapport publié en octobre 2016 par l'Office fédéral de la statistique (OFS)*.

Assistons-nous à un appauvrissement inexorable de la classe moyenne helvétique ? Sur le terrain, les professionnels des CSP romands rencontrent de plus en plus de familles et de personnes qui ne parviennent pas à nouer les deux bouts. Un vrai malaise est perceptible, en particulier au sein de la classe moyenne inférieure, confirme Christian Suter, directeur de l'Institut de sociologie de Neuchâtel (lire son interview en p. 5).

Carine Fluckiger

* Modetta, Caterina (2016) : « Comment se porte la classe moyenne ? Analyse de la qualité de vie des groupes à revenus moyens en 2013 » (OFS, Situation économique et sociale de la population, 20, n° 1271-1300).

ASSURANCE MALADIE : ET LA SANTÉ DU PORTEMONNAIE ?

Les revenus modestes subissent un « effet de seuil » qui les écarte en partie ou complètement des subsides d'assurance maladie. Avec un réel risque de précarisation à la clé.

On le sait, les frais médicaux, dont les primes d'assurance maladie, pèsent relativement lourd dans le portemonnaie de la population suisse. Ils touchent particulièrement les personnes et les familles ayant des revenus modestes, surtout lorsqu'elles se situent juste au-dessus des barèmes des subsides cantonaux ou que ceux-ci sont peu élevés.

« LES PRIMES PEUVENT PASSER DU SIMPLE AU QUINTUPLE QUAND L'ASSURÉ ATTEINT SA MAJORITÉ. »

Le risque de précarisation existe donc réellement pour cette population victime de « l'effet de seuil », non seulement par l'impact des primes sur son budget, mais aussi par la prise de risque, assez courante, que comporte le choix d'une franchise haute.

UNE MARGE DE MANŒUVRE LIMITÉE

Le montant de la prime d'assurance maladie est établi selon l'âge de l'assuré, les prix pratiqués par la caisse maladie (les caisses facturent des primes différentes pour des prestations identiques), le montant de la franchise et le choix ou

non d'un modèle d'assurance (« médecin de famille », par exemple).

À première vue, l'assuré dispose de nombreuses options pour réduire le montant de sa prime. Mais la réalité est plus nuancée, avec des conséquences qui peuvent s'avérer lourdes pour le budget du ménage. L'âge de l'assuré, par exemple, est non négociable. Or, dès le passage à la majorité, les frais de prime peuvent passer du simple au quintuple. Autre exemple : les personnes ayant des arriérés auprès de l'assurance maladie ne peuvent pas changer de caisse et sont donc tributaires des augmentations de prime sans pouvoir y remédier.

LE DOUBLE RISQUE D'UNE FRANCHISE ÉLEVÉE

En définitive, seul le choix d'une franchise élevée permet de réaliser de véritables économies sur le coût des primes. Mais ce choix entraîne une prise de risque à deux niveaux : pour la santé (les assurés aux revenus modestes renoncent souvent à se rendre chez le médecin) et pour l'équilibre financier (lors d'une hospitalisation par exemple, l'assuré devra payer de sa poche la franchise, mais aussi la quote-part de 3200 francs ainsi que des frais d'hospitalisation qui se montent à 15 francs par jour).

Tous confondus, les frais médicaux (primes d'assurance, franchise et quote-part, frais médicaux non couverts, frais dentaires, etc.) peuvent engendrer une certaine précarisation, voire l'endettement des ménages. La hausse de 4,5 % des primes en 2017 – alors que les coûts de la santé ont augmenté en moyenne de 3,9 % en 2015 – péjore tous les assurés en Suisse. Elle ajoute indéniablement un poids supplémentaire aux personnes les plus vulnérables financièrement. D'autant plus qu'elle ne va pas de pair avec une augmentation substantielle des subsides.

Géraldine Michaud

(+) POUR UNE SAINTE RÉDUCTION DES COÛTS

- › Vérifiez votre droit au subside cantonal.
- › Évaluez si un changement de caisse peut être avantageux (www.priminfo.ch).
- › Examinez si la conclusion d'un modèle d'assurance permet d'alléger la prime (médecin de famille, etc.).
- › En cas de franchise élevée, mettez une somme de côté tous les mois pour parer à d'éventuels frais médicaux.
- › Pour les assurés étant sous le système du tiers garant, ne pas hésiter à demander des cessions de créances auprès du médecin et de la pharmacie, afin que les factures soient directement transmises auprès de la caisse maladie.

G.M.



(DOSSIER) LE FARDEAU DE CERTAINS PÈRES DIVORCÉS

Certains pères se retrouvent à la limite de l'endettement après leur divorce. Une situation qui s'empire lorsque les enfants atteignent la majorité.

Michel vit dans le canton de Neuchâtel. Cadre dans une entreprise, il touche un revenu net, allocations familiales comprises, de 8050 francs. Jusqu'à il y a quatre ans, celui-ci suffisait à subvenir aux besoins de son épouse et de leurs trois enfants.

La situation de Michel a dangereusement basculé suite à son divorce. Tant que ses jumeaux et que sa fille cadette étaient mineurs, ses revenus correspondaient tout juste aux normes du minimum vital, telles que définies par l'Office des poursuites (soit un forfait d'entretien individuel de 1200 francs, les charges de loyer et de prime d'assurance maladie, les frais professionnels, les pensions alimentaires et les frais d'accueil de ses trois enfants).

À la fin du mois, une fois déduites les pensions pour son ex-femme et ses enfants (4500 francs), il ne lui restait plus que les quelque 400



© Shutterstock

francs nécessaires au règlement de sa contribution fiscale mensuelle.

IMPÔTS ET PENSIONS: LE GOULOT D'ÉTRANGLEMENT

Aujourd'hui, ses deux jumeaux sont majeurs. Et la situation de Michel, déjà précaire, est devenue intenable, malgré tous ses efforts pour réduire ses charges courantes et rester à jour. Ayant des enfants majeurs, en effet, il ne peut plus déduire de sa déclaration d'impôts

l'intégralité des pensions alimentaires qu'il verse.

Sa charge fiscale est ainsi passée à plus de 830 francs par mois. Elle augmentera à 1050 francs lorsque ses trois enfants seront majeurs. S'acquitter des pensions alimentaires et régler ses impôts courants relèvent purement et simplement de la mission impossible.

Isabelle Baume

(+) QUELQUES CONSEILS POUR SORTIR LA TÊTE DE L'EAU

- › Vérifiez si vous avez droit à des aides officielles pour réduire vos charges (subside d'assurance maladie, par exemple).
- › Demandez une révision du montant des pensions alimentaires si votre situation s'est modifiée de manière importante et durable depuis l'établissement de la convention de divorce.
- › Actuellement, les impôts ne sont pas compris dans le calcul du minimum vital établi par l'Office des poursuites. Signalez votre situation aux autorités de votre canton pour faire pression et mettre fin à cette aberration.

I.B.

(DOSSIER) LES DIFFICULTÉS DE LA CLASSE MOYENNE INFÉRIEURE

Le service Couple et famille du CSP Vaud est régulièrement le témoin des tensions créées au sein des ménages par une situation économique bridée.

La classe moyenne est-elle menacée par les difficultés financières ou cette idée n'est-elle qu'un fantasme de journalistes? L'observation du CSP, confronté aux problèmes économiques de cette catégorie sociale, est corroborée par l'analyse publiée l'automne dernier par l'OFS sur « la qualité de vie des groupes à revenus moyens ».

Ce que l'on constate sur le terrain? Monsieur est magasinier ou concierge, Madame travaille comme secrétaire ou employée de bureau à temps partiel. Ils ont deux enfants, comme la plupart

des Suisses. Leurs deux revenus ne sont pas négligeables, mais ils permettent tout juste de couvrir les frais usuels.

L'appartement est parfois très exigu, avec un espace de vie insuffisant. La santé des uns et des autres ne doit pas créer de soucis. Quand elles sont possibles, les vacances sont modestes. Avec un revenu compris entre 6000 et 7500 francs nets par mois, les familles de la classe moyenne inférieure – soit 27,8% de la population, selon l'OFS – vivent dans une forme de précarité et d'insécurité.

S'ENTENDRE SUR LES PRIORITÉS

Les difficultés financières pèsent lourdement sur la vie des couples. Il est inévitable que des tensions naissent de l'élaboration du budget mensuel et de l'utilisation de l'argent commun. Comment fixer les priorités dans les achats et les dépenses, et avec quelles justifications? Aisance et générosité ou, au contraire, économie et parcimonie: les habitudes de vie et les sensibilités peuvent différer. Parfois, c'est pour combler les désirs des enfants et « faire comme les voisins », en offrant de belles va-

cances et de coûteux loisirs, que certains entrent dans la spirale de l'endettement.

Un double piège menace ainsi la classe moyenne inférieure: vivre au-dessus de ses moyens ou, plus fréquemment, être victimes d'un coup dur de la vie. Se dessine alors le spectre du petit crédit et des dettes, à moins de pouvoir disposer d'un soutien financier d'urgence des parents ou de l'entourage proche. Car il n'y a pas d'aide à attendre de l'État.

Antoine Borel

(DOSSIER) « LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ GRANDIT AU SEIN DE LA CLASSE MOYENNE »

Comment se porte la classe moyenne en Suisse? Si sa situation est enviable sur le plan international, un malaise est cependant perceptible. Interview.

Professeur Christian Suter, pouvez-vous nous dire ce qu'est la classe moyenne?

L'approche la plus répandue pour la définir est celle des revenus. Selon l'OFS, la classe moyenne comprend les ménages dont les revenus se situent entre 70 % et 150 % du revenu médian. Pour une personne seule, cela revient à un revenu mensuel brut compris entre quelque 4000 et 8500 francs; pour une famille composée de deux enfants de moins de 14 ans, le revenu s'échelonne entre 8300 et 17800 francs.

**« LA CLASSE MOYENNE EST
ESSENTIELLE POUR LA COHÉSION
SOCIALE. »**

La classe moyenne peut également être définie sous l'angle socioprofessionnel. Contrairement aux classes supérieure et inférieure, dont les revenus proviennent respectivement du capital et de transferts [rentes et aides sociales, ndlr] pour l'essentiel, la classe moyenne se définit avant tout par le travail.

Certaines catégories professionnelles – enseignants, infirmières ou encore professions libérales – en font traditionnellement partie. Enfin, la classe moyenne se définit comme un système ouvert, auquel on peut accéder et dans lequel on peut évoluer grâce au travail et à la formation.

Les revenus que vous indiquez rappellent que la classe moyenne est très disparate.

Il s'agit en effet d'un groupe hétérogène, dans lequel il faut distinguer la classe moyenne inférieure et supérieure. Avec 70 % du revenu médian, la classe moyenne inférieure est proche du seuil de la pauvreté, fixé à 60 %. La classe moyenne supérieure comprend majoritairement des couples sans enfants. Plus on va vers la classe moyenne inférieure, plus on trouve des familles et d'autres types de ménages comme les personnes seules.

Est-il juste de dire que la classe moyenne est celle qui n'entre pas dans les critères de l'aide sociale?

La classe moyenne a tendance à

penser qu'elle ne profite pas de l'État providence. Ce n'est qu'en partie vrai. Si elle n'a quasiment pas accès aux transferts monétaires de l'aide sociale, elle bénéficie cependant de l'assurance-chômage, de subsides d'assurance maladie, suivant les seuils définis par les cantons, de bourses d'études et de prestations non monétaires comme la formation.

Assiste-t-on en Suisse à une paupérisation de la classe moyenne? Ou du moins à une perte de son pouvoir d'achat?

Sa situation diffère beaucoup selon les villes et les cantons. Mais la classe moyenne inférieure partage clairement beaucoup de problèmes avec la classe inférieure, surtout si ses revenus n'entrent pas dans les critères d'exonération fiscale et de subsides d'assurance maladie. Un rapport de l'OFS sur la qualité de vie de la classe moyenne en Suisse a récemment montré que près de 25 % des personnes appartenant à la classe moyenne inférieure ne parviennent pas à s'acquitter d'une facture inattendue.

Cela dit, la Suisse constitue une exception au niveau international, où l'on constate plutôt un déclin de la classe moyenne. Une étude que nous avons menée sur les années 1990-2013 démontre une grande stabilité de la classe moyenne helvétique, tant du point de vue de ses revenus que de sa taille. C'est que, durant cette période, nous avons assisté à un profond changement qui est celui de l'augmentation de l'activité professionnelle des femmes. Désormais, au sein d'un ménage, nous avons le plus souvent deux personnes qui travaillent.

Pourtant, avec l'augmentation des loyers et des frais de santé, la classe moyenne perçoit une détérioration de sa situation...

C'est vrai que les inégalités se sont creusées au niveau des salaires: les salaires réels supérieurs

© DR



(+) L'INVITÉ

Christian Suter est directeur de l'Institut de sociologie de l'Université de Neuchâtel. Spécialisé dans les questions d'inégalités sociales, de précarité et de politique sociale, il est notamment l'auteur de « L'évolution de l'inégalité des revenus en Suisse »

ont beaucoup plus augmenté que les moyens. Mais ce qui a surtout changé, et cela contribue à expliquer la discrédence entre la situation objective de la classe moyenne suisse et son ressenti, c'est un sentiment d'insécurité qui grandit. La mobilité sociale est moins ouverte aujourd'hui qu'elle ne l'était pour la première génération de babyboomers. Le marché du travail est plus précaire qu'il y a vingt ans, surtout pour les jeunes et les plus de 55 ans. Les discours sur les nouvelles formes de travail et la quatrième révolution industrielle touchent également directement la classe moyenne, qui voit ses emplois menacés. Enfin, elle a aussi peur pour sa prévoyance vieillesse. Le défi dans les vingt prochaines années sera d'éviter une polarisation entre la classe moyenne inférieure et supérieure.

**Propos recueillis par
Carine Flückiger**

(+) POUR ALLER PLUS LOIN

Kuhn, Ursina et Suter, Christian (2015): « L'évolution de l'inégalité des revenus en Suisse » (Social Change in Switzerland no 2).



(LE CRI DE LA RÉDACTION) MINEUR... ET DÉJÀ SURENDETTÉ

À l'orée de la vie active, des jeunes se retrouvent avec des milliers de francs de dettes pour des frais de santé que leurs parents n'ont pas pu honorer.

Les assistants sociaux du CSP, spécialistes en matière de désendettement, rencontrent quotidiennement des parents aux prises avec des problèmes financiers, comptant d'importants arriérés de frais médicaux pour eux et pour leurs enfants.

Nous leur recommandons d'emblée de reprendre le paiement des primes courantes d'assurance maladie et des frais de santé. Mais les arriérés, bien souvent, demeurent. Ce sont alors leurs enfants, une fois majeurs, qui nous consultent, ahuris d'être poursuivis pour des dettes dont ils ne sont pas responsables.

À sa majorité, le jeune adulte peut en effet être poursuivi pour des arriérés liés à l'assurance maladie, alors même qu'il était encore mineur au moment des faits et qu'il demeure très souvent dépendant financièrement de ses parents au-delà de ses 18 ans.

MAJEURS : UN NOUVEAU FARDEAU

En cas d'absence de paiement, la sentence s'alourdit dès que le jeune entre dans sa 19^e année, puisque sa prime prend alors l'ascenseur pour s'élever à plusieurs centaines de francs par mois.

ALAIN BERSET INTERPELLÉ PAR LES CSP

Les CSP se sont saisis il y a déjà plusieurs années de ce sujet. En juin 2012, ils interpellèrent ainsi le conseiller fédéral Alain Berset pour attirer son attention sur ce problème. Si celui-ci a rapidement répondu en promettant de s'occuper de cette question, force est de constater, près de cinq ans plus tard, qu'aucun résultat n'a été obtenu.

Aux dernières nouvelles, la question a été transmise au parlement pour qu'il la traite dans le cadre

du projet « Exonérer les enfants du paiement des primes d'assurance maladie ». Malheureusement, dans son projet de loi, le Conseil national a évacué cette question sans la traiter. Il est dès lors probable que les enfants, devenus majeurs, continuent encore longtemps à payer les dettes de leurs parents !

Isabelle Baume
et Rémy Kammermann

› Les quatre CSP de Suisse romande proposent des programmes de prévention de l'endettement auprès des jeunes.

Plus d'infos sur www.csp.ch



CLÉMENCE, 21 ANS

« Après mon CFC et ma maturité professionnelle, je suis partie à l'étranger pour apprendre l'anglais. À mon retour, j'ai découvert que ma maman avait accumulé des dettes en mon nom en ne payant pas la caisse maladie.

Ma vie d'adulte commençait avec un dossier aux poursuites, alors que je venais de décrocher mon premier travail fixe. Je ne savais pas vers qui me tourner. Ni l'Office des poursuites, ni la caisse maladie n'ont pu me renseigner. Une connaissance m'a conseillée d'aller au CSP.

Mon assistante sociale et moi avons dû tout reprendre à zéro pour tenter de démêler la situation. J'ai appris beaucoup

de choses durant ces mois : les procédures, qui appeler selon le problème, comprendre les documents... Je me suis sentie soulagée de voir que mon assistante sociale se battait à mes côtés contre l'injustice de ma situation.

J'ai envie de dire à tous les jeunes à qui cela arrive : vous n'êtes pas seuls ! Ce n'est pas une honte d'avoir des dettes issues de nos parents, même si je découvre que cela m'a handicapée sur plusieurs points. Je ne savais pas par exemple que ma demande de naturalisation pouvait être compromise. Les solutions existent. Mais cela peut prendre très longtemps, surtout si on ne collabore pas et que l'on attend. Être dans le déni empire la situation. »

NADIA, 27 ANS

« Je suis l'avant-dernière d'une famille de six enfants. En 2007, nous avons été expulsés de notre appartement, sans nulle part où aller. Mes deux parents travaillaient, mais leurs revenus ne suffisaient pas à payer le loyer et l'entretien d'une famille nombreuse.

Depuis cette époque, mes parents se sont séparés et ma mère ne peut plus travailler pour des raisons de santé. J'ai moi-même eu une maladie grave qui est désormais stabilisée.

Je savais que j'avais des dettes, ma mère me l'avait dit, mais je vivais alors dans un monde de bisounours et me concentrais sur ma scolarité. C'est

à 22 ans, alors que je devais présenter une attestation de non-poursuites pour obtenir un logement, que j'ai découvert le montant de mes dettes : 26 000 francs.

Je n'ai pas de rancœur à l'égard de mes parents : ils ont toujours fait de leur mieux et sont fiers que j'aie pu continuer mes études. Aujourd'hui, je termine ma dernière année de formation pour devenir enseignante. Je vis avec très peu dans un logement subventionné, mais je ne fais pas de nouvelles dettes.

On ne nous prépare pas assez à vivre en société. Il faudrait informer les jeunes avant leurs 18 ans sur ce qui les attend : les tâches administratives, les impôts, les assurances... »



(EN BREF) LES SPÉCIFICITÉS DE CHAQUE CSP

Les quatre CSP romands partagent une mission et des valeurs communes: solidarité envers les personnes les plus vulnérables, lutte pour la justice sociale et indépendance. L'engagement de spécialistes de l'accompagnement social, en particulier sur les questions de dettes, et de juristes aguerris dans plusieurs champs du droit, forme leur tronc commun. Au fil du temps, ils ont également développé des compétences et des activités singulières. Tour d'horizon.



© Rebecca Bowring

AIDE AUX RÉFUGIÉS, ÉCHANGE ENTRE PAIRS

Depuis plusieurs années, le CSP Neuchâtel propose un accompagnement à l'insertion des réfugiés et des personnes bénéficiant d'une admission provisoire. Avec le programme ECHELLE, il vise à favoriser leur retour au travail de manière stable et durable, par un appui à la construction d'un projet professionnel réaliste, une formation aux règles du marché du travail et aux techniques de recherches d'emploi. Des cours, des accueils collectifs et un suivi individuel sont proposés.

Le Service réfugiés statutaires, par ailleurs, travaille sur mandat cantonal pour dispenser l'aide sociale aux réfugiés sans ressources financières et contribuer à leur intégration. Pour mener à bien cette mission, les assistants sociaux peuvent compter sur la collabo-

« MA FAMILLE AUTREMENT »

Depuis 2010, le CSP Berne-Jura propose des groupes de parole pour enfants et adolescents de parents séparés ou divorcés. Basés sur le concept de la Fondation As'trame de Lausanne – avec laquelle le CSP Berne-Jura travaille en partenariat pour ce projet – et intitulés « Ma Famille Autrement », ces groupes ont pour but d'aider les enfants et adolescents à mieux faire face à la séparation de leurs parents, mais aussi à accepter et à comprendre leur place à l'intérieur de la nouvelle forme que prend leur famille. Ces groupes leur offrent la possibilité d'exprimer ce qu'ils ressentent, de poser des questions dans un environnement neutre et sécurisé, mais aussi de partager leur vécu avec d'autres enfants ou adolescents vivant une situation similaire. Depuis 2014, ces groupes de parole sont proposés en collaboration avec Caritas Jura.

S.M.

TRAITE HUMAINE ET GALIFFE

Depuis 2014, le CSP Genève emploie deux juristes spécialisées dans la lutte contre la traite humaine. À Genève, ce phénomène concerne avant tout des personnes qui sont victimes d'une exploitation sexuelle ou de leur force de travail. Les témoins et les victimes de traite peuvent bénéficier – gratuitement et en toute confidentialité – de conseils et d'un suivi juridique personnalisé en appelant la Helpline au 0800 20 80 20. Parce que le travail en réseau est essentiel pour jeter la lumière sur ce phénomène qui se nourrit de l'ombre, ce service participe notamment à la Plateforme Traite (www.plateforme-traite.ch), qui regroupe les principales organisations actives en Suisse dans la lutte contre la traite.

Autre spécificité genevoise, l'Atelier Galiffe, un centre de jour sans équivalent dans le canton. Tous les



après-midis, il accueille une vingtaine de personnes qui souffrent d'isolement ou de troubles psychiques pour leur offrir un espace d'activités et d'échange. Ce qui singularise ce lieu? L'absence de formalité à l'entrée – pas d'inscription préalable, pas de dossier individuel, pas de fixation d'objectifs – permet de créer un cadre unique de confiance.

C.F.

SOUTIEN AUX IMMIGRÉS ET AUX JEUNES EN FORMATION

Le CSP Vaud dispose de deux secteurs particuliers, nés de l'émergence des besoins de populations précises et de la nécessité d'acquérir des compétences pointues pour y faire face.

La Fraternité, qui existe depuis plus de 50 ans, est un service social spécialisé pour les immigrés. Il dispense des conseils, notamment à leur arrivée en Suisse, en matière de lois, d'assurances sociales, des explications sur les permis de séjour, sur le mariage et le regroupement familial notamment. Il comporte aussi un important service de soutien aux personnes sans-papiers.

www.csp.ch/fraternite

Jet Service, jeunes et travail, 32 ans d'activité, informe et soutient les jeunes de 16 à 25 ans, ainsi que toute personne en formation. Sa mission est de maintenir les jeunes en formation, en répondant à leurs



© Laetitia Gessler

problèmes budgétaires: bourse d'études, subsides, allocations et autres assurances sociales; professionnels: soucis avec le maître d'apprentissage, conflits de travail, ruptures de contrat, salaire; et plus largement toutes les questions relatives à leurs droits.

www.csp.ch/jetservice

E.V.

I.B.

(ACTUALITÉ) LES ACTUALITÉS DES QUATRE CSP**CSP VAUD**

Le CSP Vaud a eu le plaisir d'accueillir au début de cette année sa nouvelle directrice, Bastienne Joerchel Anhorn. Les secteurs de soutien se réorganisent autour de cette nouvelle direction pour optimiser les services destinés aux usagers et usagères, et faire un usage encore plus efficient des moyens dont nous disposons.

Parmi les autres actualités du CSP Vaud, signalons encore les dix ans de la Boutique de livres des Escaliers-du-Marché, à Lausanne, qui seront fêtés en juin prochain.
www.galetas.ch

Une nouvelle offre de formation à l'intention des professionnels est également prévue les 8 et 9 mai sur les thématiques de l'argent, les dettes et le désendettement ; les 23 mars et 9 mai sur le droit des étrangers ; le 7 septembre sur le droit de la famille. Enfin, le Secteur juridique est aux prises avec le grand changement entré en vigueur au 1^{er} janvier concernant la contribution d'entretien au moment de la séparation de parents non mariés.

E.V.

Avenue de Beau-Séjour 28
1003 Lausanne

Faire un don

CCP 10-252-2

IBAN

CH09 0900 0000 1000 0252 2



© Rebecca Bowring



© DR

CSP GENÈVE

Le 20 mars se déroule pour la première fois en Suisse une conférence nationale sur le thème « Les victimes de traite des êtres humains dans l'asile : la pratique suisse à l'épreuve ». Coorganisée par le CSP et trois autres partenaires, cette journée de réflexion et de débat accueille des experts de pointe internationale sur une problématique qui, à ce jour, n'a pas été traitée de manière satisfaisante.

www.plateforme-traite.ch

Ne manquez pas également, le 6 mai prochain, de 9h à 16h, le traditionnel Marché aux plantes de Galiffe. Cette vente printanière vise à soutenir les activités de l'atelier Galiffe, un centre de jour sans équivalent à Genève.

www.csp.ch/atelier-galiffe**C. F.**

Rue du Village-Suisse 14
Case postale 171
1211 Genève 8

Faire un don

CCP 12-761-4

IBAN

CH41 0900 0000 1200 0761 4

CSP BERNE-JURA

Le secteur Intégration professionnelle et sociale du CSP Berne-Jura, Regenove, ouvre un nouveau secteur professionnel Gastronomie ainsi qu'une cantine d'entreprise dès le mois de mars. Grâce à la collaboration de la Paroisse réformée de Tramelan, Regenove dispose désormais d'une cuisine entièrement rénovée dans les locaux de la Maison de paroisse. Cette infrastructure permet l'encadrement de personnes en recherche d'emploi qui aspirent à se former dans le domaine de la gastronomie. Les repas, concoctés par les participants sous la conduite d'une cheffe de cuisine, sont servis en semaine au personnel salarié et bénévole actif sur le site de Tramelan du CSP. Ces nouveaux locaux resteront accessibles ponctuellement à la Paroisse de Tramelan.

S.M.

Rue Centrale 59
Case postale 254
2740 Moutier

Faire un don

CCP 25-6651-8

IBAN

CH44 0900 0000 2500 6651 8



© DR

CSP NEUCHÂTEL

Dans le cadre de ses ateliers de prévention à l'endettement des jeunes, les assistants sociaux du CSP de Neuchâtel organisent des « Cash-Cash Party » destinées aux élèves du Lycée Denis-de-Rougemont à Neuchâtel le 27 mars, ainsi qu'au CPLN les 20 et 21 juin prochains. Ces animations interactives permettent aux jeunes de se confronter à la réalité d'un budget dans le cadre d'un parcours ludique composé de stands thématiques autour des rubriques d'un budget (habitat, santé, entretien, impôts, transports et loisirs).

I.B.

Rue des Parcs 11
2000 Neuchâtel
Rue du Temple-Allemand 2
2300 La Chaux-de-Fonds

Faire un don

CCP 20-4713-9

IBAN

CH37 0900 0000 2000 4713 9

(IMPRESSUM)**Tirage**

31 200 exemplaires

Rédactrice en chef

Carine Fluckiger

Impression

Imprimerie Baumer SA

Ont collaboré à ce numéro

Pierre Ammann (directeur, CSP Berne-Jura), Isabelle Baume (CSP Neuchâtel), Alain Bolle (directeur, CSP Genève), Antoine Borel (CSP Vaud), Pierre Borer (directeur, CSP Neuchâtel), Bastienne Joerchel Anhorn (directrice, CSP Vaud), Rémy Kammermann (CSP Genève), Sandrine Maurer (CSP Berne-Jura), Géraldine Michaud (CSP Vaud), Evelyne Vaucher (CSP Vaud)

Conception et réalisation

Buxum-communication.ch

Imprimé sur papier respectant
l'environnement, certifié aux normes
FSC (gestion durable des forêts)